

Dom&news

LA MISSION HANDICAP

Madame, Monsieur,

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005 et invite les entreprises de moins de 20 salariés à employer, à temps plein ou partiel, des travailleurs handicapés dans la proportion de 61% de leurs effectifs.

Le principe de non-discrimination en raison du handicap dans le cadre professionnel oblige les entreprises à adapter les postes de travail en fonction de la pathologie des personnes handicapées.

DOM&DEP crée, fabrique et installe des produits de haute-technologie et usuels destinés aux personnes dépendantes.

Nous développons des produits de Domotique simples afin de rendre la vie plus pratique, plus aisée au moyen de badge ou télécommande intuitive pour faciliter les déplacements comme l'appel d'ascenseur, l'ouverture et fermeture des portes et fenêtres, la téléphonie, et par un mobilier spécifique.

Le bureau d'étude intervient en amont de vos projets pour répondre technologiquement aux besoins spécifiques de chaque personne afin d'améliorer son accessibilité et pallier son handicap

Nous restons à votre entière disposition pour vous aider au niveau de l'accessibilité des pièces de vie à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

DOM&DEP
Marc-Henri LEGRAND